

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/05/2018

- 2018_025 : REMPLACEMENT DU MOBILIER POUR UNE CLASSE DE L'ECOLE :

Après avoir entendu Monsieur Jean-Claude BAGLAN sur le motif de l'achat de mobiliers scolaires (soit 26 tables, 28 casiers, 28 chaises), il présente le devis de la société UGAP pour avoir une continuité sur les différents modèles :

- UGAP pour un montant de 3 497.74 € TTC.

Après un vote à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de procéder à l'achat des mobiliers suivants auprès de la société UGAP :

- 13 lots de 2 de tables réglables au prix de 140.80 € HT par lot. : soit un total de 1830.40 € HT
- 7 lots de 4 de casiers au prix de 27.84 € HT par lot : soit un total de 194.88€ HT
- 7 lots de 4 de chaises au prix de 122.70 € HT par lot : soit un total de 858.90 € HT

Soit un total de 2 914.78€ HT soit 3 497.74 € TTC.

Ces achats seront réglés sur les crédits de l'opération d'investissement n°186 : " Mobilier pour école".

- 2018_026 : VENTE D'UN LOGEMENT CONVENTIONNE AU 26 RUE DE BEC SEC :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres présents que le Conseil d'Administration de Touraine Logement ESH a lors de sa séance du 27 avril 2011, délibéré sur la vente de son patrimoine. C'est pourquoi, cet organisme sollicite l'autorisation de vendre un logement HLM sis : 26 rue de Bec Sec à ses locataires actuels.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat, la commune doit transmettre son avis sur le projet de cession qui ne peut porter sur des logements et immeubles insuffisamment entretenus et ne doivent pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité (11 pour et 1 abstention) :

Emet un avis favorable sur le projet de cession de l'immeuble précité au profit des locataires actuels.

- 2018_027 : PARTICIPATION DES PARENTS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR 2018-2019 :

Le Conseil Municipal, après avoir voté à l'unanimité, décide de maintenir ses tarifs pour la garderie périscolaire suite au passage aux 4 jours, et cela à compter du 3 septembre 2018 (pour l'année 2018-2019).

Dès 17h00, le tarif appliqué sera :

- Un forfait minimum mensuel de 14 € pour une utilisation de 0h à 5 heures de garderie.
- Au-delà de 5 heures : 0,70 € le quart d'heure sans le forfait. (tout quart d'heure entamé est dû).

Le Conseil Municipal approuve les tarifs et le règlement intérieur pour l'année scolaire 2018-2019.

- 2018_028 : PARTICIPATION DES PARENTS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL LIBRE POUR 2018-2019 :

Suite au passage aux 4 jours, l'accueil libre est maintenu pour une durée de 30 minutes soit de 16h30 à 17h00 d'un coût de 1.20 €.

Après avoir voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de l'accueil libre à 1.20 € pour les 30 minutes et approuve le règlement intérieur de cet accueil libre à compter du 3 septembre 2018 et pour l'année 2018-2019

- 2018_029 : PARTICIPATION DES PARENTS ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE POUR 2018-2019 :

Le Conseil Municipal rappelle la participation pour les parents pour 2017-2018 :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3,40 € TTC
Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 3,95 € TTC
Repas adultes : 4,95 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

Repas enfants pour les rationnaires réguliers : 3,45€ TTC
Repas enfants pour les rationnaires occasionnels : 4.05 € TTC
Repas adultes : 5.20 € TTC

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur de la cantine pour l'année scolaire 2018-2019.

- 2018_030 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'UFCV :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat auprès du prestataire UFCV pour gérer le centre aéré de la commune les mercredis et les vacances scolaires à compter du 5 septembre 2018 et jusqu'au 26 juillet 2019 inclus . Le coût à la journée pour les vacances scolaires par enfant s'élève à 26 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite. Le coût de la journée du mercredi s'élève à 26.00 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UFCV pour l'organisation et la facturation du centre aéré.

Les participations des parents seront les suivantes :

Le montant pour les mercredis et pour les vacances scolaires pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € :- taux d'effort 1.% : plancher 3,50 € et plafond 7.70 €

QF supérieur à 771 € : - taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 16 €

Un montant de 19 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

- 2018_031 : CHOIX DU TRAITEUR POUR LE REPAS DU 21 JUILLET 2018 :

Il a été demandé 4 devis pour le repas du 21 juillet 2018 :

CRUCHET Raymond pour un menu complet à 13.80 € pour les adultes et 8 € pour les enfants (vaisselle comprise)

BROCHERIOUX pour un menu complet à 12.60 € pour les adultes (vaisselle et couverts plastiques compris)

ROUSSEAU pour un menu complet à 17.00 € pour les adultes (vaisselle comprise)

ROUSSEAU pour un menu complet à 21 € pour les adultes (vaisselle et vins compris)

DE BONO pour un menu complet à 19.50 € pour les adultes (vaisselle et vins compris)

Le Conseil Municipal décide après avoir voté à l'unanimité des présents de confier l'organisation du repas du 21 juillet 2018 à CRUCHET Raymond.

Il fixe le prix du repas pour les participants à 15€ avec apéritif et vins compris (offerts pour la Municipalité) et de 10€ pour les enfants de moins de 10 ans.

Le nombre maximum de convives étant fixé à 220.

Le repas sera offert comme d'habitude au personnel communal et aux bénévoles des TAP.

- 2018_032 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE FEU D'ARTIFICE :

Il a été demandé 2 devis pour le feu d'artifice du 21 juillet 2018 :

PYROCONCEPT : 1 450 € TTC (sonorisation musicale du feu d'artifice offerte)

ARTIFICES-FMR : 1 590.00€ TTC

Le Conseil Municipal décide de passer commande du feu d'artifice 2018 auprès de la société PYROCONCEPT pour un montant de 1 450,00 € TTC.

- 2018_033 : OCTROI DES SUBVENTIONS POUR 2018 :

Le Conseil Municipal valide les propositions de la commission Sports et Loisirs et décide l'octroi des subventions pour 2018 aux associations qui en ont fait la demande.

Monsieur Fabien HOUZE ne prend pas part au vote et quitte la séance du Conseil Municipal à 21h30.

NOM DE L'ASSOCIATION	2017	2018 Proposition de la commission	2018
ANCIENS AFN	130	0	0
ANCIENS COMBATTANTS	130	0	0
ASSAD	0	0	0
AS VILLEDOMER	180	0	
ASSIETTE ECO	300	300	300
BTP 41	45	45	45
CFA Saint Pierre des Corps	0	45	1x45=45
Campus des Métiers et Artisanat	0	270	6x45=270
COMITE DES FETES	500	500	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	2835+ 2200	2880+2200	2880+2200
FOOT USR	90	0	0
GYMNASTIQUE USR	90	90	90
HBCR	90	90	90
JUDO CLUB USR	90	0	0
KARATE CR	90	90	90
LA BOISNIERE	90	0	0
LOISIRS AUZOUEIENS	390	390	390
MFR Azay le Rideau	45	45	45
MJC CR	180	225	225
PARENTS D'ELEVES	400	0	0
SECOURS POPULAIRE	90	0	0
TCVA (Tennis Club Villedomer Auzouer)	0	260 (+ subvention exceptionnelle pour les 30 ans : 100€)	260 + 100€ (subvention exceptionnelle pour les 30 ans : 100€) =360€
TWIRLING CR	90	90	90
USR ATHLE-CROSS	0	0	0
USR BADMINTON	0	90	90
USR CYCLISME	0	0	0
USR TENNIS DE TABLE	50	50	50
TOTAL	8105		7760

- 2018_034 : MAINTENANCE POUR LES TNI DE L'ECOLE :

Une consultation a été lancée auprès de 2 sociétés pour la maintenance des trois TNI à l'école.

2 sociétés ont été consultées :

Motiv' Solutions : 536.40€ TTC

Picsem Informatique : 324.00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de maintenance pour la maintenance des trois TNI à l'école avec " Picsem informatique " pour un montant annuel de 324.00 € TTC. Ce contrat est prévu pour une durée d'un an.

- 2018_035 : ETAT DE CREANCES ETEINTES POUR L'ASSAINISSEMENT :

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 27 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (à l'unanimité des membres présents),

Article 1 : DECIDE de statuer sur le montant de l'état de créance éteinte pour un montant de 899.62€.

Article 2 : DIT que le montant total de ce titre de recettes s'élève à 899.62 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du budget de l'Assainissement au 6542.

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque :

- l'installation d'un poteau incendie sur la RD 46 pour la casse automobile,
- les vols de plantes au cimetière,
- la signature de la convention avec GRDF pour l'installation d'un équipement de télérelevé en hauteur sur la mairie,
- l'assemblée générale d'Emmaüs le 8 juin 2018 à 15h00 à ESVRES SUR INDRE,
- la nouvelle adresse mail de la mairie,
- la non-participation aux journées du patrimoine en septembre 2018,
- l'achat d'une tondeuse,
- la lettre de remerciement du club de judo pour la subvention attribuée pour leur cinquantenaire,
- l'invitation de Monsieur le Député Labaronne pour la visite de l'Assemblée Nationale,
- l'invitation de Mme RITZENTHALER pour visiter le "Jardin de Bec Sec".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 28 juin 2018 à 20h00.